



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 497-02-2016

Règlement modifiant le règlement #497-2010, « règlement décrétant des travaux de construction et de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que des travaux de mise aux normes des installations de production d'eau potable et la mise en place d'un système de traitement des eaux usées de la Place Morin », afin de modifier le bassin de taxation par le remplacement de l'annexe 7 introduite par l'article 11

AVIS À TOUTE PERSONNE QUI DÉSIRE S'OPPOSER À L'APPROBATION DU RÈGLEMENT 497-02-2016

- 1- Lors d'une séance du conseil tenue le 21 décembre 2016, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul a adopté le règlement numéro 497-02-2016, règlement modifiant le règlement #497-2010, «règlement décrétant des travaux de construction et de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que des travaux de mise aux normes des installations de production d'eau potable et la mise en place d'un système de traitement des eaux usées de la Place Morin», afin de modifier le bassin de taxation par le remplacement de l'annexe 7 introduite par l'article 11.
- 2- Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, a approuvé ledit règlement numéro 497-02-2016 en date du 3 mars 2017.
- 3- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce SIXIÈME jour du mois de MARS deux mille dix-sept.

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA